



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-024

26 juin 2020

OBJET : ARRETE Vente parcelle ZA des Prairies à des dentistes

DÉCISION DU PRÉSIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-024 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-présidents en date du 22 juin 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Lors du conseil communautaire du 19/12/2019, les élus ont validé, à l'unanimité, la vente d'une parcelle pour l'accueil de dentistes sur la ZA des Prairies, à Esson. Le 05/03/2020, le conseil communautaire a autorisé le Président ou son représentant à signer un protocole d'accord pour la vente de ce terrain de 2 000 m² dans l'attente du bornage, de l'arrêt du prix définitif, et du calcul de la TVA sur marge. Le bornage ayant été réalisé, le prix de vente définitif étant de 36 000 € et la TVA sur marge étant de 2.33 euros du mètre carré, il a été décidé d'autoriser la vente par la signature de l'acte notarié.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- transmission en Préfecture le 26 juin 2020

- transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 26 juin 2020

- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies

- mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200626-024ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020

